

Conseil Municipal du 21 février 2023

Débat d'Orientation Budgétaire 2023 Rapport

En application de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal doit débattre des orientations budgétaires dans un délai de deux mois précédant le vote du budget proprement-dit.

Le contexte national et ses conséquences sur les finances des Collectivités Territoriales

Le contexte économique

- La croissance du PIB en France devrait atteindre, d'après les dernières estimations de la Banque de France, + 2,6% en 2022 (soit en deçà de l'hypothèse de + 4 % prévue dans la LFI 2022). Elle se projette entre 0,8% et - 0,5% pour 2023.
- L'activité économique est fortement affectée par le niveau d'inflation, la conjoncture économique internationale et l'instabilité résultant du contexte géopolitique instable.
- Les incertitudes restent fortes : situation internationale, inflation, tensions sur les approvisionnements, hausse des taux directeurs, raréfaction de l'énergie, possible cessation des politiques de soutien de l'économie en temps de crise, etc.
- La dette publique s'établit au 3^e trimestre 2022 à 113,7 % du PIB et le taux de chômage à 7,3 % de la population active.

Loi de finances 2023 - Principales mesures impactant directement la commune

- La revalorisation forfaitaire des bases fiscales s'élèvera, comme chaque année, au niveau du glissement annuel de l'IPCH, mesuré à 7,1% de novembre 2021 à novembre 2022.
- Le partage de la taxe d'aménagement avec l'intercommunalité redevient facultatif.
- Abondement de l'enveloppe globale de DGF à hauteur de 320M€. Cela n'était pas arrivé depuis 13 ans.
- Le « filet de sécurité » pour aider les collectivités face à la hausse des dépenses énergétiques a été reconduit à hauteur de 1,5 milliard d'euros. La commune ne devrait toutefois pas en bénéficier compte-tenu du dynamisme de ses recettes de fonctionnement.

Loi de finances 2023 - Principales mesures impactant directement la commune (suite)

- S'ajoute au filet de sécurité, un « amortisseur électricité » visant à garantir un prix raisonnable de l'électricité aux collectivités. Il protégera les plus impactées par les hausses des prix et s'appliquera au 1^{er} janvier 2023, pour un an, dès que le prix sur le contrat dépassera les 180 € par MWh.
- Pour accompagner les collectivités vers l'adaptation aux enjeux du changement climatique, un « fonds vert » sera mis en place et doté de deux milliards d'euros. Les collectivités mettant en place des projets en faveur du climat et de la biodiversité pourront y prétendre.
- Réforme du calcul des indicateurs financiers utilisés dans la répartition de la DGF, qui vise en premier lieu à tirer les conséquences de la réforme du panier de ressources des collectivités territoriales.
- À titre d'information, le potentiel fiscal de la commune était de 613,93€/hab en 2022, tandis que la moyenne du potentiel fiscal des communes en France était de 778,84€/hab.

Évolution de la DGF pour Saint-Chef

	Évolution DGF Saint-Chef						Évolution de 2018 à 2022
	2018	2019	2020	2021	2022	2023 (estim.)	
Dotation Forfaitaire	360 513	360 341	354 929	358 455	361 746	364 000	+ 0,3 %
Dotation de Solidarité Rurale	159 084	110 925	172 875	183 446	198 664	220 000	+ 24,9 %
Dotation nationale de péréquation	88 223	79 401	75 904	71 867	69 934	68 000	- 20,7 %
Total	607 820	550 667	603 708	613 778	630 344	652 000	+ 3,7%

- La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) a représenté 19,4 % des recettes réelles de fonctionnement de la commune en 2021, contre 20,2 % en 2020. Cette évolution traduit avant tout le dynamisme des autres recettes de la commune.

Le Budget de la Commune

Éléments d'analyse financière

Les résultats 2022

- Compte Administratif provisoire 2022

	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
FONCTIONNEMENT	2 746 707,76 (2 557 839,18)	3 341 150,47 (3 099 393,09)	+594 442,71 (+541 553,91)
INVESTISSEMENT	1 994 254,94 (1 982 631,16)	1 980 886,48 (975 165,58)	- 13 368,46 (- 1 007 465,58)
RÉSULTAT REPORTÉ 2021 (fonctionnement)		1 212 579,26	+ 1 212 579,26
SOLDE D'EXÉCUTION INVESTISSEMENT 2021	449 897,16		- 449 897,16
RESTES À RÉALISER (DÉPENSES)	1 152 485,59		- 1 152 485,59
RESTES À RÉALISER (RECETTES)		424 586,00	+ 424 586,00
RÉSULTAT CUMULÉ	6 343 345,45	6 959 202,21	+ 615 856,76 (+ 1 212 579,26)

- entre parenthèse : CA 2021

Fonds de roulement (résultat de clôture avant prise en compte des restes à réaliser) : 1 343 756,35 € (contre 1 654 153,37 € en 2021). Il convient d'ajouter à ce résultat, le résultat de clôture du budget annexe « Lotissement des Môles » qui s'établit à 354 313,00 €.

Les restes à réaliser 2022

Les dépenses d'investissement restant à réaliser s'élèvent à 1 152 485,59 €. Il s'agit de dépenses engagées mais non encore liquidées, qui comprennent notamment (en € TTC) :

- Travaux rénovation façade et terrasse ancien « Café de la Mairie » : 270 714,90 €
- Travaux aménagement bas rue de l'Abbatiale : 161 508,82 €
- Travaux d'électrification (dt enfouissement Traversée d'Arcisse) : 139 165,50 €
- Création GFU (fibre / vidéoprotection) : 113 181,40 €
- Achat microtracteur : 79 064,21 €
- Études restauration Abbatiale et fresques Chapelle des Anges : 56 150 €
- Études rénovation intérieure ancien Café de la Mairie : 45 000 €
- Acquisitions foncières diverses (dont parcelles ENS) : 43 424,49 €
- Études rénovation et extension salle polyvalente : 37 875,60 €
- Études construction d'une recyclerie : 33 724,57 €
- Enfouissement réseau EP Arcisse : 32 861,57 €
- Études révision du PLU : 32 826 €
- Diverses études travaux voirie : 18 061,56 €
- Études pour la réalisation d'installations photovoltaïques : 11 900 €
- Subventions opération ravalement de façades : 9 700 €

Les recettes de subventions restant à percevoir s'élèvent à 424 586 € (École du Bourg, Maison des associations Arcisse, travaux voirie Abbatiale et Rivier, vidéoprotection).

Éléments d'analyse financière / Ratios

(population de référence pour ratios 2022 : 3780 habitants – strate des communes de 3500 à 5000 hab.)

€/hab	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Recettes impôts locaux /hab							
Saint -Chef	284	287	293	306	330	327	349
Moy/strate	441	439	443	454	463	457	
Dotations /hab							
Saint -Chef	161	163	163	147	163	164	167
Moy/strate	152	146	145	148	147	149	
Endettement (encours de la dette) /hab							
Saint -Chef	441	405	368	537	501	455	407
Moy/strate	769	770	762	751	728	717	
Dépenses d'équipement /hab							
Saint -Chef	193	224	393	566	455	478	470
Moy/strate	268	304	344	372	302	320	

€/hab	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Charges de Personnel /hab							
Saint -Chef	238	256	247	251	257	281	304
Moy/strate	441	447	442	446	447	458	
Autres achats et charges externes /hab							
Saint -Chef	233	195	199	220	185	217	240
Moy/strate	236	236	241	247	227	245	
Capacité autofinancement /hab							
Saint -Chef	106	161	185	180	211	196	206
Moy/strate	177	179	183	191	198	197	
Capacité autofinancement nette du remboursement du capital /hab							
Saint -Chef	72	126	149	148	170	155	166
Moy/strate	95	99	105	115	120	121	

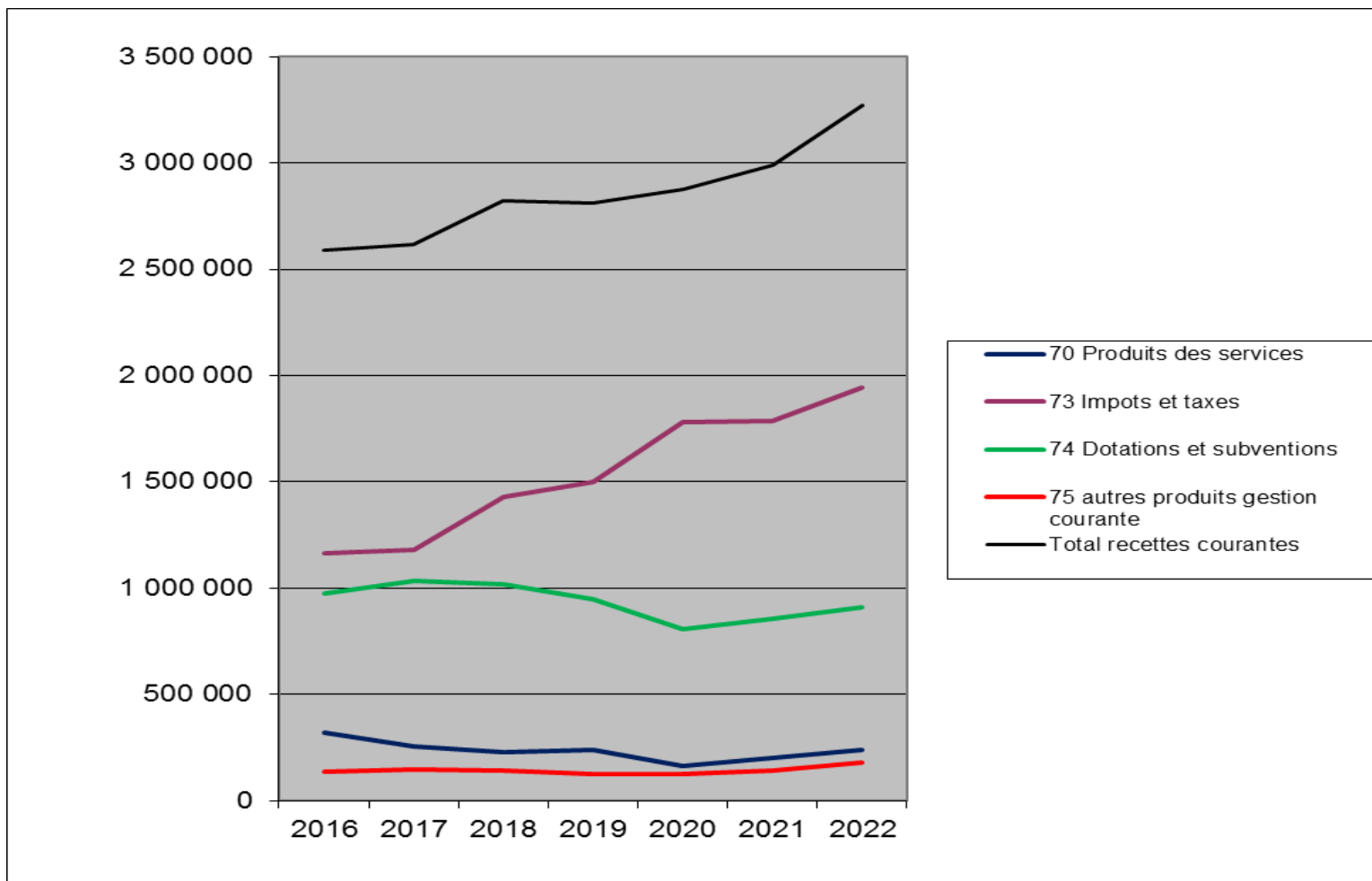
Éléments d'analyse financière / Ratio

Année	2020	2021	2022	Évolution 2021-2022
Recettes Réelles de fonctionnement	3 084 100 €	3 038 433 €	3 254 223 €	7,1 %
Dont Produits de cession	179 914 €	7 300 €	10 000 €	-
Dépenses Réelles de fonctionnement	2 131 815 €	2 328 446 €	2 502 849 €	7,49 %
Dont dépenses exceptionnelles	606 €	162 €	486 €	-
Épargne brute	772 371 €	702 687 €	741 374 €	5,51%
Taux d'épargne brute %	25.04 %	23.13 %	22.78 %	-
Amortissement de la dette	150 929 €	156 501 €	152 041 €	-2,85%
Épargne nette	623 175 €	547 508 €	591 070 €	7,96%
Encours de dette	1 845 571 €	1 690 391 €	1 540 087 €	-8,89 %
Capacité de désendettement	2,39 ans	2,41 ans	2,08 ans	-

- Malgré la forte augmentation des dépenses de personnel (hausse du point d'indice et augmentation du SMIC) et de l'inflation, la capacité d'autofinancement de la commune demeure confortable grâce au dynamisme de ses recettes (impôts locaux, dotations diverses, produits des services et loyers).
- Le niveau d'investissement reste élevé, très supérieur aux moyennes de la strate.
- L'endettement est limité, aucun emprunt contracté sur 2022.

Évolutions des recettes et dépenses entre 2016 et 2022

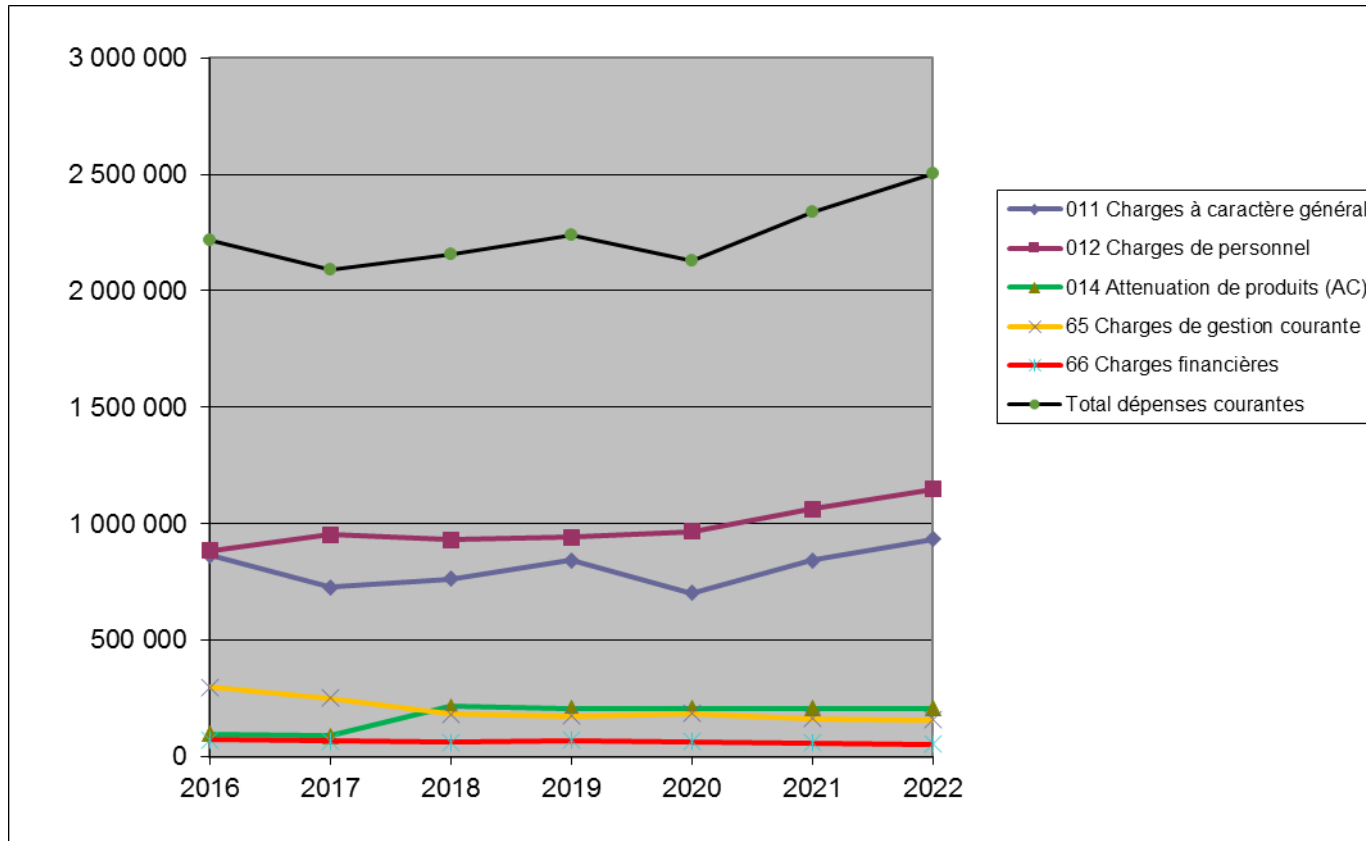
Évolution des recettes de fonctionnement 2016 - 2022



Évolution recettes de fonctionnement en 2022

- Les recettes réelles de fonctionnement ont augmenté de 7,1 % entre 2021 et 2022, pour s'établir à 3 254 223 € (+ 215 790 €). Cette augmentation s'explique notamment par :
 - le dynamisme des recettes fiscales (+ 106 000 €), alors même que les taux d'imposition communaux n'ont pas augmenté.
 - des recettes des DMTO en très forte hausse (+ 50 000 €).
 - l'augmentation des dotations, subventions et participations diverses : DGF (+ 16 000 €) et compensation des exonérations de taxe foncière (+ 23 000 €).
 - aux recettes des services périscolaires (+ 25 000 €) qui retrouvent pratiquement leur niveau d'avant-COVID.
 - une forte hausse des recettes des loyers (+ 38 000 €), liée principalement aux locaux professionnels et à la salle de spectacle.

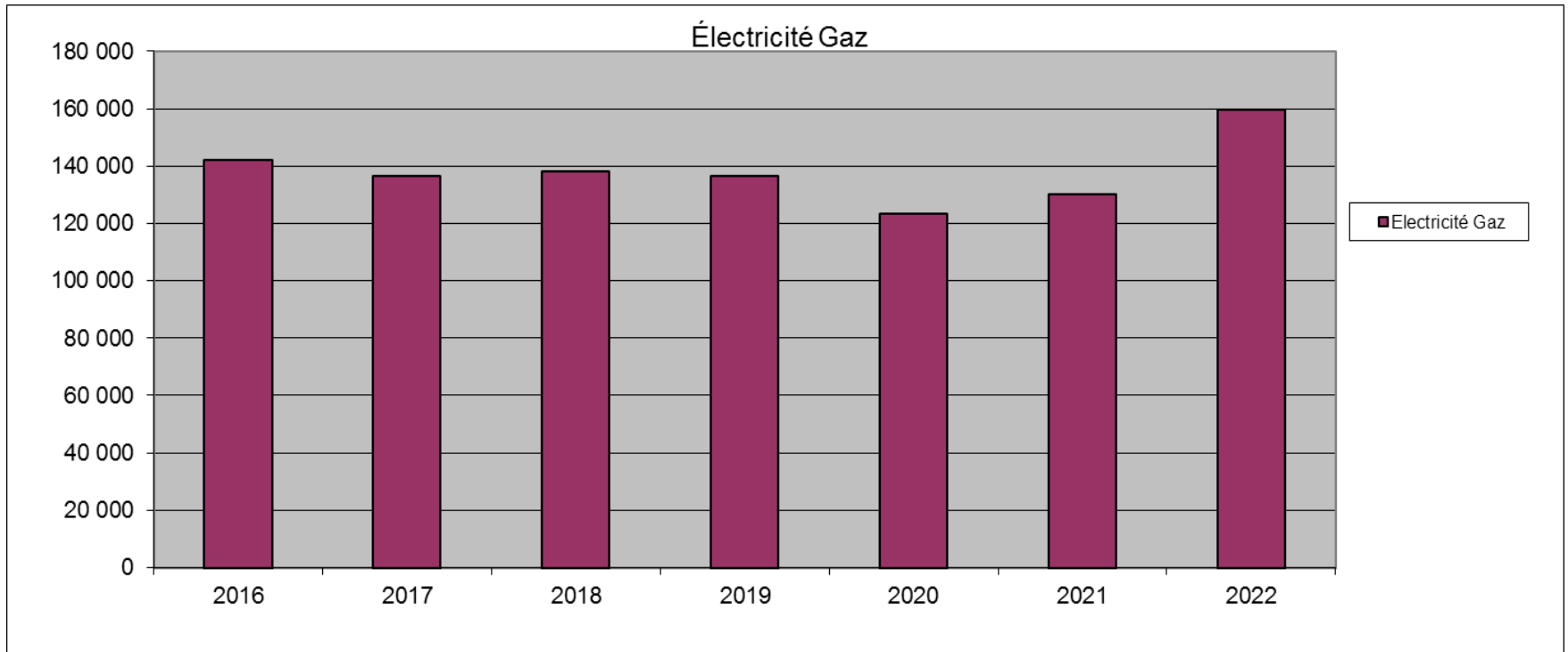
Évolution dépenses de fonctionnement entre 2016 et 2022



Évolution des dépenses de fonctionnement en 2022

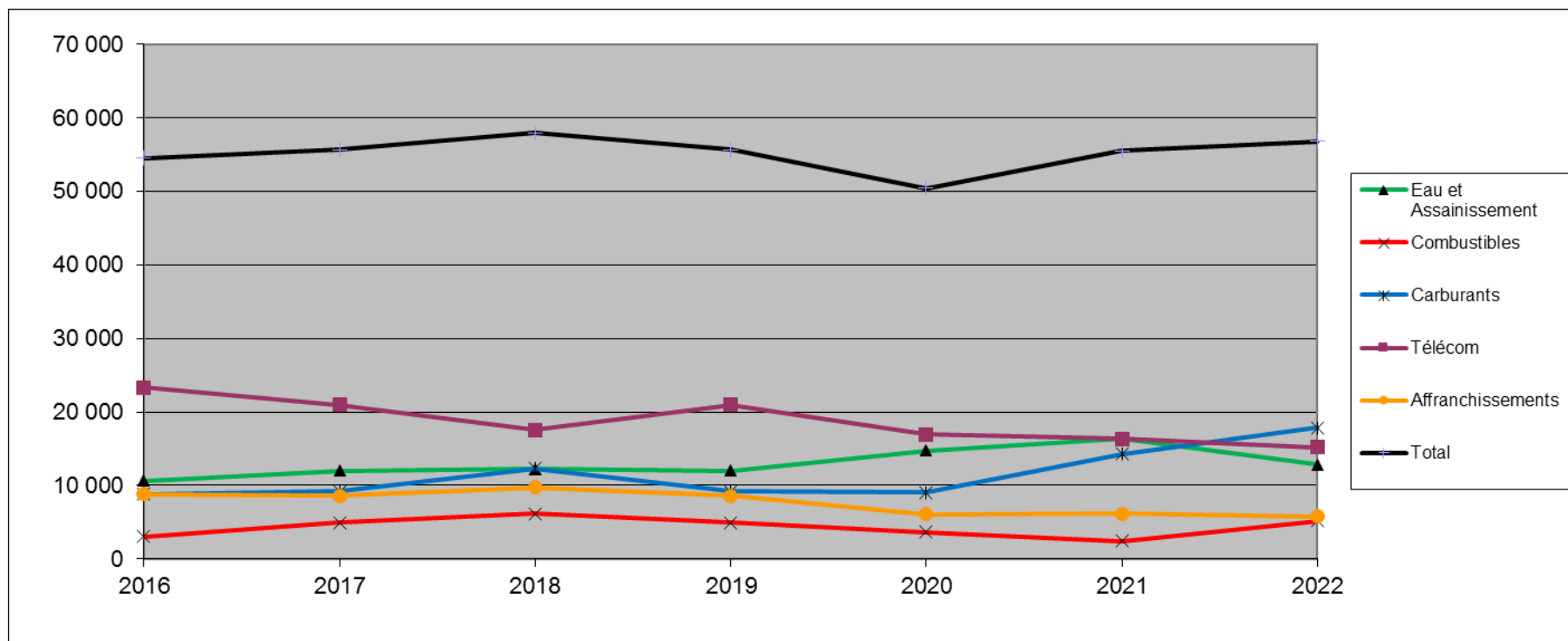
- Les dépenses réelles de fonctionnement ont connu une hausse de 7,5 % en 2022 (+ 174 400 €).
- Cette hausse est tout d'abord imputable à la croissance des charges à caractère général (+ 92 000 €) : achat de repas scolaires (+ 12 000 €), énergie (+ 32 000 €), entretien de la voirie (+ 21 000 €), prestations de services (+27 000 € : DAB, maintenance informatique notamment).
- Cette hausse a toutefois été limitée notamment par les mesures prises en matière d'économie d'énergie (travaux dans les bâtiments et application des préconisations gouvernementales en matière de gestion du chauffage).
- Les charges de personnel ont connu une forte augmentation (8 %, soit + 85 000 €), en raison principalement de la hausse du point d'indice et du SMIC, mais également du recrutement d'un agent à temps non complet pour les services administratifs et la bibliothèque, ainsi que d'une ATSEM (ouverture d'une classe maternelle).

Dépenses 2016 à 2022 : Zoom sur les dépenses de gaz et d'électricité



- Les prix du gaz et de l'électricité ont augmenté respectivement de 14 et 43 % en moyenne sur 2022. Grâce aux travaux d'isolation réalisés (Maison des associations, Ecole du Bourg, isolation des combles dans divers bâtiments), aux mesures prises en termes de gestion du chauffage, mais également à un hiver « tardif », les coûts énergétiques ont été largement contenus.

Dépenses 2016 à 2022 : Zoom sur les fluides (hors gaz et électricité)



- Les charges afférentes aux fluides (hors gaz et électricité) sont globalement stables. À noter toutefois une augmentation significative des coûts de carburants et de combustibles (+ 6 000 €) et une baisse des consommations d'eau liée principalement aux interdictions d'arrosage au cours de l'été 2022 (- 3 500 €) .

Compte Administratif 2022

INVESTISSEMENTS

Principales opérations (montant en € TTC) :

- Travaux rénovation de l'école du Bourg : 590 986,48 €
- Études/travaux rénovation ancien « Café de la Mairie » : 136 141,20 €
- Travaux aménagements sécuritaires bas rue de l'Abbatiale : 103 678,86 €
- Travaux aménagements sécuritaires carrefour chemin du Rivier / rue de la Chapelle : 96 248,82 €
- Travaux aménagements sécuritaires carrefour Arcisse RD 19 : 86 662,44 €
- Acquisitions foncières : 79 158,95 €
- Création gazon synthétique stade de football : 67 156,68 €
- Rénovation éclairage public : 52 109,24 €
- Aménagement cheminements piétonniers (Arcisse/Trieux/Route des Vignes/les Môles) : 44 605,80 €
- Travaux aménagements sécuritaires Route des Vignes : 40 088,76 €
- Travaux pôle médical : 37 728,71 €
- Travaux rénovation et accessibilité Maison des associations : 36 364 €
- Travaux cimetières : 32 836,75 €
- Matériel téléconsultations médicales : 29 880 €
- Matériel informatique (dont changement serveur mairie) : 27 981,04 €
- GFU (réseau fibre et vidéoprotection) : 25 871,28 €
- Études rénovation – extension salle polyvalente : 25 228,90 €
- Travaux gestion eaux pluviales : 22 788 €
- Achat guirlandes illuminations : 21 384 €

Les principales recettes d'investissement :

- FCTVA : 226 253,88 €
- Taxe d'aménagement : 234 353,34 €
- Subventions : 347 370,33 €

Montant total des dépenses d'équipements 2022 : 1 775 329,56 €

Budget 2023 : les orientations

Évolution prévisionnelle des recettes de fonctionnement

- Les valeurs locatives cadastrales augmentent fortement (+ 7,1 %) en 2023, ce qui devrait à minima engendrer 94 000 € de recettes supplémentaires au titre des impôts locaux.
- Évolution de la DGF : probable augmentation (+ 20 000 € ?), mais incertitude sur l'impact de l'évolution des modalités de calcul du potentiel financier.
- Les tarifs des services périscolaires devraient augmenter afin de prendre en compte l'augmentation des coûts de personnel et de fourniture des repas (+ 8 000 €).
- Les recettes de loyers devraient à nouveau augmenter (+ 10 000 € au minimum) en raison de la mise en location de nouveaux locaux professionnels (ancien OT, IME) et logements (Arcisse), ainsi que de la hausse des indices de révision.
- Enfin, le reversement du solde du budget annexe « Lotissement des Mômes » génèrera une recette supplémentaire de 354 313 €.

Au total, les recettes courantes de fonctionnement devraient connaître une hausse de 3,4 % par rapport à 2022 (+ 114 000 €), selon une 1^{ère} estimation prudente.

Le report en fonctionnement de l'excédent de l'exercice 2022 s'élèvera, après affectation du résultat (y.c budget annexe Lotissement), à 970 169,80 €.

Approche des recettes réelles de fonctionnement 2023

	CA 2022	BP 2023 (prévisions)
Produits des services	239 181,14	247 000
Impôts et taxes	1 943 506,40	2 030 000
Dotations et subventions	907 380,00	917 000
Autres produits de gestion courante	181 502,00	192 000
Produits exceptionnels	21 100,19	5 000
Atténuations des charges	14 200,00	12 000
Recettes réelles totales	3 306 869,73	3 403 000
Excédent reporté exercice précédent	1 212 579,26	970 169,80

Évolution prévisionnelle des dépenses de fonctionnement

Charges à caractère général :

Malgré le bouclier tarifaire mis en place par l'Etat, une forte augmentation est à prévoir compte-tenu de l'évolution des prix de l'énergie. Les dépenses de gaz et d'électricité devraient ainsi augmenter d'environ 105 000 € (+ 65 %). La commune sera par ailleurs globalement impactée par l'inflation pour ses achats courants. Au final, les charges à caractère général pourraient augmenter de 16 % (+ 149 000 €).

Charges de personnel :

Les dépenses de personnel devraient connaître une nouvelle hausse (4,5 %, soit + 52 000 €) en raison de la revalorisation des bas salaires liée à l'inflation et des évolutions statutaires. En outre, l'augmentation du point d'indice (+ 3,5 %) applicable au 1^{er} juillet 2022 est à comptabiliser en année pleine. En revanche, aucune création de poste n'est prévue à ce jour. Ces prévisions ne tiennent pas compte d'une possible revalorisation du point d'indice ou refonte des grilles indiciaires en cours d'année 2023.

Les autres charges de dépenses courantes :

Ces charges devraient augmenter d'environ 10 % du fait principalement de la ré-imputation de dépenses (11 000 €) précédemment enregistrées au chapitre 011.

Au total, les dépenses réelles de fonctionnement pourraient connaître une hausse de 7,6 % par rapport à l'exercice 2022 (+ 196 000 €).

À noter que les dépenses d'amortissement seront, quant à elles, en baisse (- 29 000 €).

- Approche des dépenses réelles de fonctionnement 2023

	CA 2022	Prévision BP 2023
Charges à caractère général	933 710,50	1 083 000
Dépenses de personnel	1 148 401,22	1 200 000
Autres charges de gestion courante	208 982,00	208 982
Charges financières	53 560,42	49 132,48
Charges exceptionnelles	3 000,00	3 000
Atténuation de produits	208 982,00	208 982
Dépenses réelles de fonctionnement	2 556 636,14	2 753 096,48
Amortissements	232 120,12	203 296,09

Section d'Investissement

- Les recettes prévisionnelles 2023 :

➤ Affectation 1068 :	1 190 000 €
➤ Restes à réaliser :	424 000 €
➤ Subventions :	630 000 €
➤ FCTVA (16,404%) :	228 000 €
➤ Taxe d'aménagement :	150 000 €
➤ Vente parcelle AD 34 :	193 000 €
➤ Amortissements :	203 000 €
➤ Virement de la section de fonct.:	1 430 000 €

TOTAL RECETTES PRÉVISIONNELLES : 4 448 000 €

Approche des dépenses d'investissement 2023 :

Rappel total recettes prévisionnelles d'investissement : 4 448 000 €

➤ Solde exécution négatif n-1 :	463 265,62 €
➤ Restes à réaliser :	1 152 485,59 €
➤ Remboursement du capital des emprunts :	156 338,81 €
➤ <u>Principaux investissements envisagés en 2023 en € TTC (hors RAR) :</u>	
- Rénovation-extension salle polyvalente :	875 000 €
- Rénovation ancien « Café de la Mairie » :	504 000 €
- Extension locaux techniques :	240 000 €
- Aménagements sécuritaires Traversée d'Arcisse :	141 000 €
- Divers travaux voirie :	90 000 €
- Aire de jeux pour enfants (Guilleraux) :	85 000 €
- Rénovation bâtiment administratif IME (réseaux, isolation) :	70 000 €
- Acquisitions foncières (Rondeau, Centre-Bourg) :	67 000 €
- Rénovation éclairage public (Abbatiale + tranche 4)	55 081 €
- Travaux réseau électrique :	52 000 €
- Travaux réseau eaux pluviales :	44 000 €
- Etudes restauration et mise en valeur Abbatiale :	42 000 €
- Toilettes publiques (Guilleraux) :	40 000 €
- Panneaux d'information lumineux :	40 000 €
- Opération « ravalement de façades » :	30 000 €
- Création jardins familiaux (Les Mômes) :	20 000 €

STRUCTURE ET ÉVOLUTION DE LA DETTE

Au 31 décembre 2022, l'encours de la dette s'élevait à 1 540 087,03 €, répartis comme suit :

Désignation et date d'obtention	Capital restant dû	%	Date de fin
Groupe scolaire (2007)	394 630,70 €	25,6	2028
Groupe scolaire – tranche 2 (2008)	338 062,56 €	22,0	2028
Financement des investissements (2013)	128 717,06 €	8,3	2028
Salle de spectacle (2019)	678 676,71 €	44,1	2044

L'ensemble des emprunts sont à taux fixe.

La capacité de désendettement de la commune se situe à 2,04 ans, soit bien en deçà du seuil d'alerte qui s'établit à 12 années.

STRUCTURE ET ÉVOLUTION DE LA DETTE

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions TTC	Capital restant dû
2023	206 919,31 €	50 580,50 €	156 338,81 €	0,00 €	0,00 €	1 540 087,03 €
2024	206 919,31 €	44 289,23 €	162 630,08 €	0,00 €	0,00 €	1 383 748,22 €
2025	206 919,32 €	37 729,86 €	169 189,46 €	0,00 €	0,00 €	1 221 118,14 €
2026	206 919,31 €	30 890,52 €	176 028,79 €	0,00 €	0,00 €	1 051 928,68 €
2027	206 919,32 €	23 758,90 €	183 160,42 €	0,00 €	0,00 €	875 899,89 €
2028	186 838,13 €	16 486,77 €	170 351,36 €	0,00 €	0,00 €	692 739,47 €
2029	38 595,96 €	10 656,72 €	27 939,24 €	0,00 €	0,00 €	522 388,01 €

ESTIMATION DES CAPACITÉS D'INVESTISSEMENT 2023-2026 hors emprunt
(montants en € TTC)

	2023	2024	2025	2026	Total
Fonds de roulement début de période (dont BA Les Mômes)	1 690 000				1 690 000
Autofinancement net	475 000	450 000	425 000	400 000	1 750 000
Taxe aménagement	150 000	120 000	120 000	120 000	510 000
FCTVA	220 000	150 000	150 000	150 000	670 000
Subventions	630 000	200 000	200 000	200 000	1 230 000
Cessions foncières		640 000			640 000
Fonds de roulement à conserver fin de période					-1 000 000
Capacités d'investissement estimées 2023-2026					5 490 000